



La MELC 64 bd des Chasseurs  
95800 Courdimanche



## Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du jeudi 22 juin 2023

Après vérification des signatures sur la feuille de présence et des procurations fournies, le quorum est atteint avec 56 adhérents présents et 51 procurations, soit un total de 107 pouvoirs pour un effectif de 171.

Le Vice-Président, Bernard Decker, débute l'assemblée générale à 18h10 en souhaitant la bienvenue à tous et en excusant Elisabeth Chabot, la présidente, de son retard.

- **Modifications statutaires :**

Les deux modifications suivantes sont proposées :

### **TITRE II - Assemblée Générale**

#### **Article 8 : Convocation**

L'Assemblée Générale est convoquée par le Président de l'association. ....

Ajout de la mention : « *L'Assemblée Générale peut, le cas échéant, se réunir à distance via un outil de Visio conférence* ».

#### **Article 9 : Déroulement de l'Assemblée Générale**

.....

Les dirigeants de l'association sont élus par l'Assemblée Générale par vote à bulletin secrets.

Ajout de la mention : « *Ce vote peut, le cas échéant, être organisé par correspondance* ».

Il est procédé au vote : les deux modifications sont votées à l'unanimité.

- **Montant de l'adhésion au Club pour la saison 2023-2024**

#### Le contexte :

La FFRS est en train de déployer un nouveau système informatique pour la gestion des licences, des formations et des séjours, qui va remplacer le système actuel (Telemat). Ce changement nécessite un investissement

important. En conséquence, lors de l'AGE du 17/02/2023 de la Fédération, il a été voté une augmentation de la licence de **6€** pour la saison 2023-2024.

Rappel du tarif actuel :

**47€** pour une adhésion individuelle et **84€** pour une adhésion en couple

Tarif club 2023 :

Dans ce contexte, pour ne pas trop pénaliser nos adhérents, le Comité directeur propose que le Club prenne une partie de l'augmentation à sa charge (en réduisant sa part de fonctionnement) et de fixer le montant de l'adhésion 2023-2024 comme suit :

**51 €** pour une adhésion individuelle et **94€** pour une adhésion en couple.

Remarque : pas de changement pour les licenciés des autres clubs (17€).

Bernard Decker soumet au vote de l'assemblée cette proposition, qui est adoptée à l'unanimité.

- **Questions diverses**

- Recherche de nouveaux animateurs : Bernard Decker indique que le club a toujours besoin de nouveaux animateurs afin d'alléger la tâche des animateurs existants. Il rappelle que cette formation n'engendre aucun frais pour les stagiaires.
- Le cas de la section tai-chi est évoqué. Henri, l'animateur actuel de la FFRS, cessant son activité fin juin, le club recherche soit un bénévole à former, soit un professeur certifié.
- Une adhérente ne comprend pas pourquoi le tarif d'une adhésion en couple est inférieur au double du tarif d'une adhésion individuelle. Il lui est répondu que, suite à son intervention à l'AG de novembre 2022, cette question a été examinée en comité directeur et qu'à l'unanimité, il a été décidé de maintenir une réduction pour les couples.
- Une question est posée sur le pickleball : quel sera le tarif de cette nouvelle activité ? Il est répondu que cette question est à l'ordre du jour du prochain comité directeur qui se réunit le 29 juin.

Le Vice-Président clôt l'assemblée générale extraordinaire à 19h et invite l'assistance à regarder deux diaporamas présentant, l'un quelques réalisations faites en atelier photo et l'autre, un aperçu des différentes activités du club.

Il convie également les membres présents à s'approcher du buffet.

La Secrétaire

M. Troumy 

Le Vice-Président

